

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur provisoire de Nîmes Université adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024-111 relatif à la composition du conseil de la faculté de Droit, économie et gestion de l'EPE Nîmes Université ;

Vu l'arrêté n°2025-35 relatif à la nomination des personnalités extérieures de la faculté de Droit économie gestion ;

Vu l'arrêté n° 2025-105 relative à la proclamation des résultats pour l'élection des représentants aux conseils de l'EPE Nîmes Université ;

Vu l'arrêté 2025-110 relatif à la composition du conseil de faculté DEG ;

Vu l'arrêté 2025-147 relatif à la proclamation des résultats au scrutin du 21 octobre 2025 ;

Vu la démission de Monsieur Wilfried TOSSOU en date du 04 novembre 2025 de son siège de titulaire du conseil de la Formation et du conseil de Faculté DEG ;

Vu la démission de Madame Asmae EL MESLAHI EL AMRI en date du 06 novembre 2025 de son siège de suppléante du conseil d'Administration et du conseil de Faculté DEG ;

Considérant la non-inscription à Nîmes Université des étudiants élus au titre de l'année universitaire 2025-2026 ;

ARRETE**Article 1 : Composition du conseil de la faculté de droit, économie et gestion (DEG)**

La composition du Conseil de la faculté de droit, économie et gestion de l'EPE Nîmes Université est fixée comme suit :

➤ **Collège des enseignants A et B (DEG Réuniones)**

Madame Aurore FOURNIER (suppléante Madame Laure BOUET)
Monsieur Marc OLIVAUX (suppléant Monsieur Thibault PERRIN)
Madame Véronique THIREAU (suppléante Madame Sylvie SALLES)
Monsieur Guilhem BARTOLOTTI (suppléant Monsieur Nicolas LEROY)
Madame Vanessa MONTEILLET (suppléante Madame Caroline BERGER)
Monsieur Samuel DYENS (suppléant Monsieur JérémY BOUSQUET)

➤ **Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

« Liste DEG »

Madame Sophie DAMIEN (pas de suppléant)

➤ **Collège des usagers de l'établissement**

(Etudiants DEG)

Monsieur Mathias AVELINE (Titulaire)

➤ **2 personnalités extérieures**

Maître Jean-Marie CHABAUD

Madame Anne-Emmanuelle ROUSSEAU

Article 2 : Exécution et publicité

La Directrice Générale des Services est chargée de la diffusion et de l'application de la présente décision qui sera affichée au siège de l'établissement et publiée sur les sites internet et intranet de l'Université.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2025-110 susvisé.

Fait à Nîmes, le 05 novembre 2025

Le Président de Nîmes Université

Benoît ROIG

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr